



SECOURISME ET COVID



Quelles sont les mesures particulières à prendre pour préserver la santé et la sécurité des Sauveteurs Secouristes du Travail en période de pandémie ?

Dans le contexte de pandémie COVID-19, les organisations internationales, européennes et françaises en charge du secourisme recommandent d'adapter provisoirement certains gestes de secours et conduites à tenir. L'objectif est de protéger les premiers intervenants tout en assurant la prise en charge de la victime.

Dans ce cadre, l'INRS a rédigé les recommandations suivantes pour les Sauveteurs Secouristes du Travail. Celles-ci modifient, de manière provisoire, certaines parties du « Guide des données techniques et conduites à tenir – Sauvetage Secourisme du Travail ».

1/ PROTECTIONS DU SST ET RECOMMANDATIONS AVANT INTERVENTION

Face à une victime, le sauveteur secouriste du travail (SST) doit :



- Se protéger soi-même,
- Se frictionner les mains avec du gel hydro alcoolique avant de porter un masque chirurgical,
- Porter des gants et des lunettes de protection et si possible une sur-blouse à usage unique
- Demander à la victime de se frictionner les mains avec du gel hydro alcoolique et de s'équiper d'un masque chirurgical,
- Essayer de garder la distance de sécurité d'un mètre et expliquer la raison de cette distance afin que la personne garde son calme,
- Ne pas se mettre face à la victime pour porter secours, observer et questionner.



2/ MODIFICATIONS DE LA CONDUITE À TENIR FACE À UNE VICTIME

Durant la phase de pandémie liée au COVID-19, l'INRS recommande de modifier la conduite à tenir lors de la prise en charge d'une victime.

a) La victime se plaint de brûlures, d'une douleur empêchant certains mouvements ou d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

- Faire alerter (ou alerter) les secours,
- Chercher la coopération de la victime et l'inciter à pratiquer les gestes de secours sur elle-même. Si elle ne le peut pas, réaliser les gestes de secours,
- Surveiller la victime à distance dans l'attente d'un relais ou d'un conseil médical.

b) La victime ne répond pas

Après la phase de protection :

- Faire alerter (ou alerter) les secours,
- Allonger la victime sur le dos,

- **Ne pas procéder à la bascule de la tête** de la victime pour libérer les voies aériennes, ne pas tenter de lui ouvrir la bouche,
- **Ne pas se pencher au-dessus de la face de la victime**, ne pas mettre son oreille et sa joue au-dessus de la bouche et du nez de la victime,
- Apprécier la respiration de la victime en regardant si son ventre et sa poitrine se soulèvent.

c) La victime ne répond pas mais elle respire

- Faire alerter (ou alerter) les secours,
- Laisser la victime allongée sur le dos, **ne pas la mettre en position latérale de sécurité (PLS)**,
- Surveiller en permanence la respiration de la victime en regardant son ventre et sa poitrine.



Remarque : la technique de la PLS est suspendue durant la période de pandémie COVID-19. Néanmoins, l'apprentissage de la PLS est maintenu au cours des formations SST agréées.

d) La victime ne répond pas et ne respire pas (arrêt cardio-respiratoire)



- Faire alerter (ou alerter) les secours et demander un défibrillateur automatisé externe (DAE),
- **Débuter immédiatement les compressions thoraciques**,
- Mettre en œuvre le DAE le plus vite possible (se tenir au pied de la victime lors de l'administration du choc) et suivre les instructions données par le service de secours alerté,
- Si possible, placer un tissu, une serviette ou un masque sur la bouche et le nez de la victime avant de procéder aux compressions thoraciques et à la défibrillation. Cela réduit le risque de propagation du virus par voie aérienne pendant les compressions thoraciques,
- **Ne pas faire de bouche à bouche**. Toutefois, deux situations sont laissées à l'appréciation du Sauveteur Secouriste du Travail :
 - o Le SST vit sous le même toit que la victime (risque de contamination par le virus COVID-19 déjà partagé),
 - o La victime est un enfant ou un nourrisson.

3/ QUE FAIRE APRÈS UNE INTERVENTION ?

- Retirer la sur-blouse à l'envers puis ses gants sur l'envers,
- Se laver les mains,
- Retirer ses lunettes et son masque,
- Se laver les mains,
- Désinfecter les lunettes avec une lingette imprégnée de produit virucide,
- Mettre les équipements au fur et à mesure dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel,
- Se frictionner à nouveau les mains avec une solution hydro alcoolique,
- Ce sac doit être conservé 24 heures avant d'être jeté dans une poubelle spécifique ou une poubelle des déchets recyclables ou une poubelle jaune,
- Le SST informe l'employeur et le médecin de prévention de son intervention. Une recherche de sujets en contact étroit avec la victime sera réalisée par le médecin de prévention.

4/ COMMENT PRENDRE EN CHARGE UN AGENT PRÉSENTANT LES SYMPTÔMES DU COVID 19 SUR SON LIEU DE TRAVAIL ?

En présence d'une personne symptomatique (notamment fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat, diarrhée), la prise en charge repose sur :

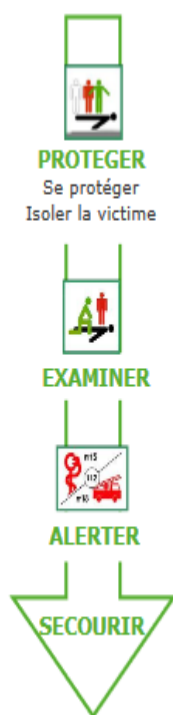
- ↳ **L'isolement** : isoler la victime (dans une pièce définie au préalable) ;
- ↳ **La protection** : éviter les contacts avec les collègues (garder une distance de plus d'un mètre), appliquer les gestes barrières ;
- ↳ **La recherche de signes de gravité** : la conduite à tenir dépendra de son état et de la gravité des symptômes :

En l'absence de signe de gravité

Isoler l'agent dans une pièce dédiée afin d'éviter les contacts avec les collègues en respectant a minima 1m de distanciation, les gestes barrières et le port du masque. Si le port du masque gêne la ventilation de la victime, il doit être retiré.

Demander à la victime de contacter son médecin traitant.

Organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.



En présence de signe de gravité (essoufflement, difficulté à respirer...)

Mettre la victime au repos en privilégiant la position assise

Observer les signes (essoufflement, somnolence, pâleur...)

Questionner la victime (son âge, ses antécédents médicaux, sensation de fièvre...)



Appeler le 15

(Le médecin du SAMU décidera de la prise en charge)

⇒ *Après la prise en charge de la personne :*

- J'informe mon responsable de service que j'ai été en face à face avec une personne symptomatique.
- Je préviens le service de santé au travail et je suis ses consignes, y compris pour l'hygiène du poste de travail et le suivi des agents.